



Divorce et monoparentalité

Par **soso**, le **13/05/2010 à 15:35**

Bonjour,
Pour des raisons diverses j'ai décidée de Divorcer et j'aimerais savoir dans quels cas la garde de mes enfants me sera entièrement accordée, après le divorce. Je serai alors une mère isolé et j'aimerais connaître les aides qui me seront accordés pour ,allocations..etc et mes droits, les droits de mon futur copain envers mes enfant, et les droits de leur père
Merci

Par **amajuris**, le **13/05/2010 à 17:48**

bonsoir,
si vous ne pouvez vous mettre d'accord, le juge décidera des modalités de la garde des enfants.
votre ex-conjoint reste le père de vos enfants, il garde l'autorité parentale et paiera des pensions alimentaires pour ceux-ci plus éventuellement une prestation compensatoire à vous.
si vous vivez à un copain vous n'êtes pas parent isolé sinon c'est de la fraude.
votre copain n'a aucun droit sur vos enfants.
cordialement